pour quelles actions...?

Les actions mises en place dans les agglomérations du réseau répondent à l'ensemble des enjeux. Elles sont adaptées aux spécificités des histoires urbaines et agricoles locales.

En métropole lilloise, la Communauté urbaine, la Chambre d'agriculture du Nord et leurs partenaires privilégient 3 grands axes :
- la protection des espaces agricoles grâce au PLU communautaire et à l'intervention foncière,
- le soutien au maraîchage lillois et au marché d'intérêt national,
- la mise en valeur d'espaces agri-naturels métropolitains et leurs circuits de ferme.

Ailleurs, on insistera sur :
- la protection rigoureuse des espaces agricoles et de l'armature verte grâce au SCoT *(Rennes, Grenoble…)*, aux schémas de secteur *(Nantes…)*, au Schéma Général des Espaces agricoles et Naturels périurbains en pays voironnais, aux projets nature dans le Grand Lyon, au plan paysager à Angers, à l'élaboration de PAEN *(Grand Lyon, Saint-Etienne…)* voire de zones agricoles protégées à Vernouillet en Ile-de-France,
- les actions agri-environnementales comme l'opération « l'éleveur et l'oiseau » dans la zone Natura 2000 des basses vallées angevines,
- la circulation des engins agricoles comme à Marne Gondoire en Ile-de-France,
- l'installation agricole périurbaine comme dans l'Est toulousain avec le lotissement maraîcher, à Nantes avec les fermes communautaires ou encore à Aubagne avec les prêts à taux zéro,
- l'organisation des marques collectives, de plate forme regroupant l'offre de produits locaux *(Grenoble, Aix en Provence, Perpignan…)* et de points de ventes collectifs comme la ferme de la Ranjonnière, magasin de producteurs situé dans un bâtiment appartenant à la communauté urbaine de Nantes,
- le développement de la commande publique de la restauration collective *(Besançon, Grenoble, Rennes…)*, la création de légumerie *(Lorient, Grenoble)* et l'agro-alimentaire *(Amiens, Saint-Etienne…),*
- la relance des marchés de détail comme le FISAC grenoblois, le développement des AMAP et de la production biologique,
- les nombreuses actions favorisant les échanges entre agriculteurs et citadins comme « de la vache à l'assiette » à Angers ou la semaine du goût de l'Y Grenoblois.

pour vous aider

Des territoires pionniers

Un réseau

www.terresenvilles.org

3 missions
- échanger les savoir-faire
- expérimenter en commun
- contribuer au débat sur la Ville et son Agriculture

Pour 4 grands chantiers
- co-construction des politiques agricoles périurbaines
- protection et gestion concertée des espaces agricoles et naturels périurbains
- circuits courts et gouvernance alimentaire des agglomérations
- prise en compte des espaces ouverts périurbains et de leur agriculture par les politiques européennes

Des outils d'aides à la décision
- banque d'expériences
- guide de la co-construction
- guide « Comment bien prendre en compte l'agriculture dans les SCoT ? »
- guide des aides européennes périurbaines

Des contributions politiques

Contact

Serge Bonnefoy : serge.bonnefoy@terresenvilles.org
Côme Molin : come.molin@terresenvilles.org

Réalisation Terres en Villes - Photo : Lille Métropole

Donner toute sa place à l'AGRICULTURE PÉRIURBAINE dans les agglomérations

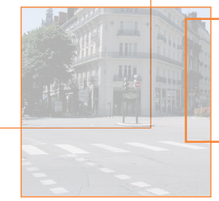

Le développement des métropoles et des villes a modifié en profondeur le territoire. La rencontre de deux mondes, le rural et l'urbain, a créé un Tiers-Espace[1], le périurbain. Les agglomérations rassemblent dorénavant des espaces urbains et des espaces périurbains aux ruralités diverses. Elles enchevêtrent espaces bâtis et espaces agricoles, forestiers et naturels, souvent sans avoir maîtrisé leur étalement urbain.
Lorsque cette mosaïque est pensée et gouvernée, elle devient un formidable atout : *« La qualité de la ville et de la vie constitue un atout reconnu du Pays de Rennes. Le choix « d'une ville-archipel », au développement polycentrique, en articulant l'espace agro-naturel et les bourgs, a permis d'éviter un étalement des banlieues et de maintenir une alternance entre la ville et la campagne, créant ainsi la forme urbaine spécifique de l'agglomération rennaise »,* in SCoT du Pays de Rennes.

L'agriculture est dorénavant une composante de la nouvelle ville. Même en zone urbaine, les sols agricoles occupent plus d'espace que les réseaux routiers et les constructions *(37% de la surface totale)*[2]. Plus de la moitié du blé français est cultivée en zone urbaine et périurbaine, sur les meilleures terres du pays.

On qualifie traditionnellement cette agriculture d'**agriculture périurbaine** bien que de nombreuses exploitations soient au cœur de l'urbain. Elle est souvent perçue par les urbains comme une agriculture de circuits courts et, parfois présentée comme le contre-modèle de l'agriculture intensive.
Pourtant, les 231 000 exploitations des communes périurbaines[3] au sens de l'Insee se différencient généralement peu de l'agriculture moyenne du département.
Seules les 57 000 exploitations du pôle urbain tranchent par leurs productions spécialisées et leurs petites surfaces d'exploitation.
Par contre, les politiques en faveur de cette agriculture cherchent toutes à des degrés divers à tirer partie de l'important marché local.

[1] *Selon le mot du géographe Martin Vannier*
[2] *Couronnes urbaines et communes multi polarisées confondues. In Agreste Numéro 117 – décembre 2002*
[3] *Chiffres du dernier recensement général de l'agriculture de 2000*

DONNER TOUTE SA PLACE A L'AGRICULTURE PERIURBAINE DANS LES AGGLOMERATIONS

des enjeux pour la Ville comme pour l'Agriculture

Il n'est plus raisonnable de laisser faire un étalement urbain qui a soustrait à l'agriculture 61 100 hectares[4] par an en moyenne, dont 26 000 ont été transformés en « pelouse » et 35 100 artificialisés de 1992 à 2003. La recherche de durabilité, de cohésion et de dynamisme territorial en période de crise économique, amène à repenser le développement et l'organisation de la ville.
C'est une question **d'équilibre et d'organisation territoriale** puisque la protection et la mise en valeur des espaces ouverts périurbains sont d'abord une manière d'organiser une ville vivable.
C'est ensuite une question de **préservation des ressources territoriales**. La lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, pour la préservation de la biodiversité, la protection des ressources revalorise la place de l'agriculture dans l'aménagement urbain.
Les récentes crises alimentaires ont rappelé que les terres fertiles n'étaient pas une ressource inépuisable. On s'interroge sur la capacité de la planète à nourrir l'humanité dans un contexte de croissance démographique et de changement climatique.

C'est aussi une question de **développement économique**. Par leurs emplois directs et indirects, l'agriculture et l'industrie agroalimentaire constituent une force économique importante qui valorise les ressources locales et met en place des filières spécifiques. Elles favorisent le dynamisme économique par la création d'activité. La diversification de l'agriculture à proximité de la ville suscite les innovations de produits et de services.
C'est également une question **de cohésion sociale**. Le besoin de nature en ville *(cf. le développement des loisirs récréatifs : promenade, jogging, sports nature, visites découvertes…)* rend stratégique ces espaces agricoles et naturels périurbains d'accès aisé, peu coûteux. De même, ces espaces de proximité facilitent l'accès d'une population défavorisée à une alimentation de qualité. Enfin l'agriculture crée du lien social, comme en témoigne la présence des producteurs sur les marchés de détail ou le développement des AMAP[5].
Et c'est in fine une question **d'identité**. La mondialisation et la multiplication des échanges interrogent chacun sur son appartenance à un territoire et à la planète. La construction d'une identité du territoire favorise le sentiment d'appartenance à celui-ci autant qu'il participe à sa valorisation. L'art, l'architecture mais également le paysage, la gastronomie, les savoir-faire et produits agricoles témoignent de l'identité de la ville et de son ouverture sur le monde.

L'agriculture périurbaine est **un laboratoire pour l'agriculture tout entière**. Elle est en contact permanent avec une société de plus en plus urbaine. L'agriculteur périurbain prend quotidiennement le pouls des controverses *(qualité des produits…)* et des nouvelles attentes urbaines. Comme il n'est pas possible de parler d'agriculture périurbaine sans se préoccuper de l'agglomération, cette agriculture préfigure une territorialisation progressive de la politique agricole. En cette époque de réforme de la politique agricole commune, de Grenelle de l'Environnement et d'une possible évolution du « mille-feuille » français, l'agriculture périurbaine est un atout pour toutes les agricultures.

l'affaire des élus, des agriculteurs … et de tous

La prise en compte de l'agriculture par les agglomérations n'est pas spontanée. Les institutions et principaux acteurs de la ville sont encore fortement empreints d'une culture urbaine traditionnelle alors que les acteurs agricoles méconnaissent le monde de la ville, voire, pour certains exploitants, préfèrent s'en éloigner.
La définition et la mise en oeuvre de projets agri-urbains équilibrés supposent qu'élus et professionnels agricoles travaillent ensemble. Cela nécessite **une posture ouverte et active** du monde agricole et des agriculteurs, qui témoigne d'une volonté de prendre en compte l'évolution périurbaine et les nouvelles demandes sociales. Cette posture favorisera le dialogue avec de nouveaux acteurs, et l'évolution des exploitations sans attendre les injonctions extérieures.
L'implication des agriculteurs et de la profession agricole dans la vie urbaine est indispensable pour favoriser la compréhension des enjeux agricoles, pour arriver à un niveau d'interconnaissance permettant de mettre en place des actions appropriées.
Les bénéfices attendus sont conséquents pour les agriculteurs puisque les décisions des collectivités conditionnent l'avenir du foncier agricole et le dialogue territorial prévient et fait éviter de nombreux conflits. C'est aussi le moyen de faire connaître la réalité de l'agriculture et de tirer parti des nombreuses opportunités offertes par la situation périurbaine.

Un effort comparable est nécessaire du côté des élus. Il s'agira d'abord de prendre le temps de saisir la diversité de l'agriculture et des agriculteurs du territoire, parfois d'apurer le passé pour construire la confiance, d'accepter d'élaborer avec le monde agricole des solutions nouvelles et de mettre en œuvre un projet durable, économe et efficace. **Les trois écueils traditionnels à éviter** sont de projeter une agriculture rêvée tellement loin de l'agriculture réelle que le projet démotive les exploitants du territoire, d'arrêter de belles orientations sans y consacrer les moyens nécessaires, et…de ne rien mettre en place de crédible pour protéger les espaces agricoles.

Depuis ces dernières années, d'autres acteurs de la société civile fréquentent la table agricole. Les conseils de développement délivrent souvent leur vision de l'agriculture locale. Les associations de consommateurs, les jardins de cocagne, les AMAP, Terres de Liens… témoignent de l'émergence de la société civile urbaine et périurbaine dans la question agricole et alimentaire. La mise en place d'une politique agricole périurbaine gagne à se faire avec l'aide et l'implication de tous, dans le respect des rôles de chacun.

[4] *Chiffres FNSafer pour les aires urbaines au sens Insee. Les espaces urbains ont augmenté durant la même période de 17 %, les taux de croissance les plus élevés l'administration (40%), le commerce et l'artisanat (33%), l'industrie (25%) l'habitat (24%).*

[5] *Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne*

6 étapes pour co-construire un projet agri urbain

Pour favoriser la mise en place des politiques agricoles périurbaines, les membres de **Terres en Villes** ont échangé leurs réussites et leurs échecs. Ils ont élaboré la Charte du réseau qui préconise une démarche progressive en 6 étapes associant intercommunalité et chambre d'agriculture mais aussi d'autres acteurs.

Les acteurs du territoire périurbain ne se connaissent pas ou peu. Le développement de la démarche requiert donc, au préalable, une **connaissance mutuelle** renforcée qui passe par une sensibilisation des acteurs.

Le lieu de co-construction, choisi par les acteurs, détermine, en **concertation**, les modalités du projet.

Préparé là aussi en concertation, **le diagnostic** identifie les **enjeux du territoire** et donc les axes potentiels du projet.

Reprenant les enjeux retenus, **la Charte** définit les **objectifs stratégiques** recherchés et énonce les **engagements politiques**.

Le **programme d'action** prévoit, **sur le long terme, la mobilisation cohérente de moyens** techniques et financiers décliné en objectifs et répondant à la Charte.

La **convention** entre l'intercommunalité et la chambre d'agriculture explicite clairement le **fonctionnement** des instances du projet et les rôles de chaque partenaire.

L'évaluation se fait sur la politique menée, le partenariat et les actions, et **revisite les enjeux du territoire**.

Cette démarche s'intègre dans un projet d'agglomération et nécessite une bonne articulation avec d'autres politiques intercommunales qui concourent à sa réussite : *SCoT, PLU communautaire, schéma de développement commercial, plan de déplacement urbain, plan vert plan bleu, programme d'action foncière…*

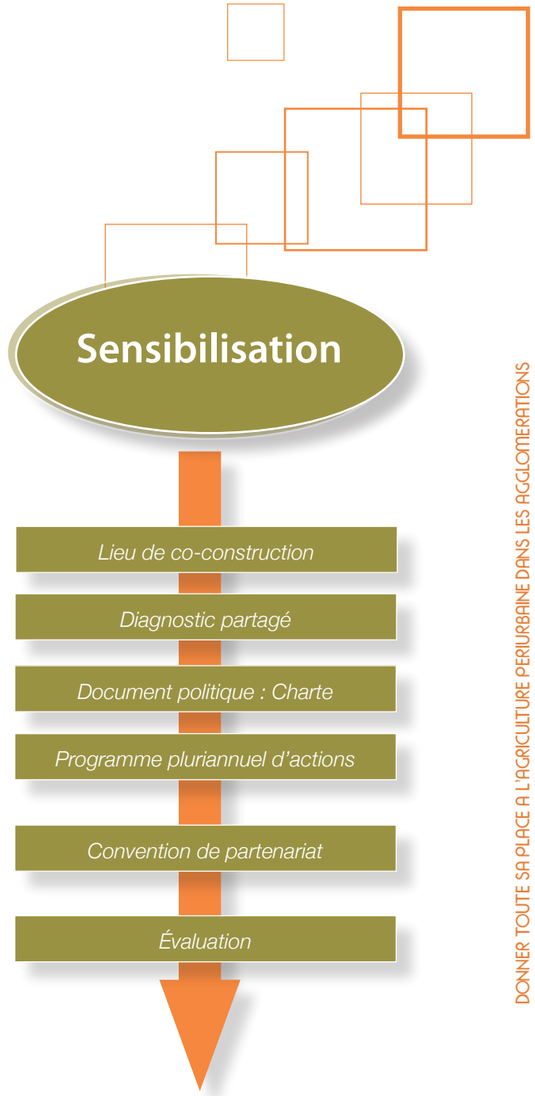

la Charte agricole du pays d'Aubagne et de l'Etoile

Signée en 1992 entre partenaires, la Charte poursuit **2 objectifs** :
la reconnaissance de l'agriculture comme secteur d'activité, la contribution de l'agriculture au maintien du cadre et de la qualité de la vie.
Elle privilégie **4 volets** : actions sur le foncier, l'appui technique aux exploitations agricoles, la modernisation du système d'irrigation et la valorisation des produits locaux.

Pour aller plus loin et revisiter les enjeux, la Communauté d'agglomération a fait évaluer en 2008 la politique menée. Le comité de gestion de la Charte en a tiré les conclusions et a décidé de la réécrire.

le programme local agricole du pays de Rennes

Rennes Métropole et ses partenaires (Chambre d'agriculture, Safer, Pays de Rennes) ont choisi dernièrement de formaliser leur politique agricole périurbaine.
A l'issue d'un travail de réflexion intégrant notamment le Conseil de Développement, ils ont arrêté et signé le Programme Local de l'Agriculture (PLA) décliné en **5 axes** :
- échanger autour d'un observatoire de l'agriculture
- concilier urbanisme, foncier et agriculture
- conforter le bocage dans ses multiples rôles
- s'adapter au nouveau contexte énergétique et climatique
- renforcer les liens entre les citadins et les agriculteurs

DONNER TOUTE SA PLACE A L'AGRICULTURE PERIURBAINE DANS LES AGGLOMERATIONS